

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Meylan

Introduction

Les cyclistes meylanais ont attribué la note C au baromètre de la FUB, note en progression depuis 2017 et supérieure à la moyenne des communes de la même catégorie. Néanmoins, mis à part la récente réalisation de la Chronovélo, les aménagements sont anciens et dégradés, les stationnements sont insuffisants, l'entretien des voies est à améliorer. Nous vous proposons de vous engager pour que la ville de Meylan devienne exemplaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Élaboration d'un plan vélo de la commune de Meylan (ou selon les partenaires élus, un plan vélo commun avec les communes de La Tronche et Corenc), qui déclinerait les axes vélo du PDU métropolitain à l'échelle locale en concertation avec les habitants. Ce plan vélo pourrait être concentré sur trois axes forts :*

- 1/ la continuité cyclable : sécurisation et entretien du réseau existant (en priorité sur les axes de transit à fort flux),*
- 2/ le développement d'une culture vélo chez les enfants et les adolescents (savoir-rouler à vélo à l'école, sensibilisation familiale et événementielle),*
- 3/ l'exemplarité et les incitations au changement de mobilité (actions auprès du personnel institutionnel, le développement des offres au changement de modes de déplacement en partenariat avec la métropole)*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Pour suivre le plan vélo, en discuter et proposer des solutions tout en faisant adhérer la population locale. Le comité vélo doit être constitué d'associations, usagers et unions de quartiers ainsi que d'au moins un·e élu·e et un·e technicien·ne métropolitain·e.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : les quartiers de Meylan sont très perméables à la circulation piétonne, mais peu à la circulation cycliste. Les itinéraires les plus calmes sont méconnus du non-initié.

Il faut rendre découvrables et accessibles les cheminements cycle au cœur et entre les quartiers de la commune (et cela s'étend aussi à certains itinéraires piétons...).

Par exemple : les secteurs entre la zone d'activité de l'avenue de Plaine Fleurie et celle des Ayguinards peuvent être facilement parcourus à pied mais les cyclistes doivent emprunter des itinéraires encombrés par les voitures.

Action n°4 :

Mettre le vélo au cœur des aménagements futurs de la ville :

- assurer la continuité des itinéraires cyclables,
- redessiner les intersections dangereuses,
- réaménager des pistes cyclables séparées des cheminements piéton et automobile partout où cela

est possible,

- rendre effective la limitation de vitesse dans les zones 30 km/h.

La commune dispose de nombreux itinéraires cyclables structurants bien connectés avec les communes voisines (avenue du Grésivaudan, avenue de l'Eygala, Chronovélo...) et d'un réseau secondaire d'itinéraires (bandes cyclables) souvent laissé en désuétude.

Action n°5 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Il faut reprendre la jonction entre la plaine de l'Isère et l'Île d'Amour avec la partie supérieure de la commune.

Bon à savoir : l'appel à projet « continuité cyclable » est renouvelé tous les ans pendant 7 ans (2019-2025) avec des conditions différentes d'applications chaque année (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/velo-et-marche#e1>).

Action n°6 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Le marquage des pistes cyclables de la commune est vieillissant, et pourrait être repris. La plupart des pistes bi-directionnelles (ZIRST, Buclos...) souffrent grandement du passage du temps, et pourraient être remises en état. Beaucoup de panneaux interdisant la circulation à vélo (B9B et B22A) pourraient être supprimés.*

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé le long de la ligne de bus Chrono C1., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le vélo est complémentaire avec le train, les transports en commun et la voiture. Il faut favoriser le transport du vélo mais aussi permettre le stationnement sécurisé de vélos aux pôles multimodaux.

Action n°8 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Toute la commune doit être reprise avec des arceaux normatifs, abrités ou non.

Aujourd'hui on trouve partout à Meylan des dispositifs inadaptés, qui sont à proscrire. Notamment :

- les « arrache roue » que l'on voit dans la ZIRST et devant Carrefour ;
- les « supports de guidon » que l'on rencontre devant la mairie de Meylan.

Action n°9 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Promouvoir une culture vélo

Action n°10 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Les renseignements sur Alvéole sont en ligne : <https://programme-alveole.com/>

Action n°11 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo. *Mais aussi former les techniciens de la municipalité aux problématiques vélo (stationnement sur*

bandes cyclables ou adaptation du code de la route), et leur proposer une flotte de vélos municipale.

Action n°12 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Proposer des cours de remise en selle pour accompagner à l'éco-mobilité.